

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 juillet 2024

Projet de création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord : lancement de la concertation publique complémentaire

VINCI Autoroutes (réseau ASF), maître d'ouvrage du projet, organise une concertation publique complémentaire portant sur la création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord, entre le **lundi 8 juillet et le vendredi 26 juillet 2024**.

Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, cette concertation, menée sous l'égide du préfet des Bouches-du-Rhône, permettra à toutes les personnes intéressées par le projet, en particulier les riverains, les élus, les usagers et les acteurs des mondes économique, agricole et associatif de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

Le projet de création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord

Le nœud autoroutier entre les autoroutes A8 et A51, deux axes autoroutiers urbains majeurs qui assurent des fonctions de transit et d'échanges au sein de l'agglomération d'Aix-en-Provence, ne permet pas une liaison directe entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord (Lyon/Gap), ce qui génère un flux de transit important au cœur du quartier de Jas-de-Bouffan. Le projet de nouvelle bretelle poursuit trois objectifs essentiels, partagés par l'État, VINCI Autoroutes et les collectivités locales partenaires de l'opération :

- **ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier ;**
- **améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux ;**
- **créer les conditions d'une requalification urbaine des quartiers environnants.**

Le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville d'Aix-en-Provence et VINCI Autoroutes cofinancent le projet, dont le montant prévisionnel est estimé à 50 millions d'euros hors taxe (valeur 2016), dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), validé par un décret publié le 8 novembre 2018. Une convention de financement entre les partenaires a été conclue en octobre 2019.

Les objectifs de la concertation publique complémentaire

La présente concertation s'inscrit dans la continuité et la complémentarité de celle qui s'est tenue du 29 septembre au 18 octobre 2019. Elle a pour objectif de partager les études complémentaires et les nouvelles opportunités qui ont permis à la Maîtrise d'Ouvrage d'étudier une variante « anse Sud-Ouest compacte » présentant une incidence foncière réduite par rapport à la variante « anse Sud-Est » et à la variante « anse Sud-Ouest » initiale grâce à l'évolution des contraintes du site. L'objectif de cette concertation publique complémentaire est de permettre à toute personne intéressée par le projet de pouvoir s'informer et donner son avis.

Un dispositif de concertation pour s'informer et s'exprimer sur le projet

Pendant la concertation publique complémentaire, plusieurs moyens sont mis à la disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet.

Pour s'informer :

- le dossier du projet est consultable dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public : la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Mairie annexe du Pont-de-l'Arc, la Mairie annexe du Jas-de-Bouffan;
- le site Internet www.a8-a51-liaison-lyon-gap.vinci-autoroutes.com;
- les rencontres avec le public, en présence des représentants de VINCI Autoroutes, organisées le 11 juillet, lors de permanences d'accueil du public qui se tiendront à la Mairie annexe du Jas-de-Bouffan (13h30 à 15h00) et à la Mairie annexe du Pont-de-l'Arc (15h00 à 16h30).

Pour donner son avis :

- le registre de recueil des avis disponible dans les lieux d'accueil de la concertation;
- l'adresse électronique : a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com;
- l'adresse postale : ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est - Concertation bretelle A8 Ouest A51 Nord-337, chemin de la Sauvageonne - BP 40200 - 84107 Orange cedex.



Les deux variantes de projet soumises à la concertation publique complémentaire.